



Essentiel des accidents

Les accidents avec alcool en Wallonie

2018 - 2022

Les **définitions et précisions techniques** utiles à la bonne compréhension de ce document sont centralisées dans :

[Essentiel des accidents : glossaire et précisions techniques. AWSR, décembre 2022](#)

Les **Essentiels** sont disponibles sur :

<https://www.awsr.be/services/etudes-statistiques/>

SOMMAIRE

Que retenir pour la période 2018-2022 ?

Précisions méthodologiques

Chiffres-clés et évolution

Quelle est la situation en Wallonie ?

Quelle est la situation en Belgique (régions et provinces) ?

Caractéristiques des usagers accidentés

Les conducteurs sous influence d'alcool sont-ils principalement des jeunes hommes ?

Qui conduit le plus en étant sous influence d'alcool ?

Caractéristiques des accidents

Quand se produisent les accidents impliquant un conducteur sous influence d'alcool ?

Où se produisent les accidents impliquant un conducteur sous influence d'alcool ?

Comment se déroulent les accidents impliquant un conducteur sous influence d'alcool ?

QUE RETENIR POUR LA PÉRIODE 2018-2022 ?

▪ Chiffres-clés

- Sur base des tests d'alcoolémie menés par la Police lors d'accidents corporels, l'alcool est présent dans au moins 1 accident corporel sur 6 (15%) en Wallonie. Ce pourcentage est un minimum puisque toutes les personnes impliquées n'ont pas été testées. On estime raisonnablement, sur base d'études européennes, que la conduite sous influence d'alcool est responsable d'un accident mortel sur 4 (25%).
- 73% des conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel ont été soumis à un test d'haleine. Parmi ceux testés, 11% ont été testés positifs à l'alcool.
- Chaque année au moins une vingtaine de décès, une centaine de blessés graves et près de 2 000 blessés légers sont enregistrés dans des accidents avec au moins un conducteur sous influence d'alcool. Ces chiffres sont toutefois sous-estimés en raison du grand nombre d'usagers non testés (principalement des personnes tuées ou grièvement blessées). Aussi, il est plus probable d'estimer que le bilan réel est plus proche de 60 tués par an dans les accidents causés par l'alcool.
- 50% des victimes (tués et blessés) sont les conducteurs alcoolisés eux-mêmes. En conséquence, 50% des victimes dans les accidents avec un conducteur alcoolisé sont des passagers ou des tiers.
- Les conducteurs sous influence impliqués dans les accidents corporels ont une alcoolémie élevée : 1 sur 2 a un taux supérieur ou égal à 1,8 g/l (plus de 3 fois le seuil légal).
- En Wallonie, le taux de conducteurs ou piétons reconnus positifs parmi ceux impliqués dans un accident est 2 fois plus élevé qu'en Flandre ou à Bruxelles-Capitale (11% contre respectivement 6% et 5%).
- 40% des conducteurs belges sous influence d'alcool accidentés l'ont été en Wallonie.

▪ Qui ?

- 82% des conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés sont des hommes.
- 53% des conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés ont entre 25 et 44 ans, 26% 45-64 ans et 17% 18-24 ans.
- 85% des conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés sont des automobilistes.



- Seuls 1% des conducteurs de véhicules lourds (camions et bus/cars) impliqués dans un accident corporel ont été testés positifs à l'alcool.
- Les taux de conducteurs positifs les plus élevés (enregistrés parmi ceux testés) se retrouvent parmi les automobilistes (13%), les conducteurs de cyclomoteurs (11%) et de camionnettes (10%).

▪ Quand ?

- Si le taux de conducteurs positifs est 3 fois plus élevé le weekend qu'en semaine (21% contre 8%), il est 5 fois plus élevé la nuit qu'en journée (39% contre 7%).
- Les nuits de weekend, 45% des conducteurs (44%) était positifs à l'alcool parmi ceux testés. Les nuits de semaine, ce taux est de 1 conducteur (et piéton) sur 3 (32%).
- 3 accidents corporels avec alcool sur 5 (59%) sont enregistrés entre le vendredi 16h et le lundi matin (5h59).
- Les 7 dates pour lesquelles la part des accidents avec alcool est la plus forte sont systématiquement des jours fériés. Il s'agit du 1^{er} janvier (38%), du 1^{er} et 11 novembre (28%), du 21 juillet et du 15 août (24%), du 1^{er} mai (23%) et enfin du 25 décembre (22%).

▪ Où ?

- Sur autoroute, le taux de conducteurs testés et reconnus positifs parmi ceux impliqués dans un accident est de 10% contre 11 à 12% sur le reste du réseau routier.
- 81% des accidents avec au moins un conducteur (ou piéton) sous influence d'alcool surviennent en section courante. Le taux de conducteurs positifs parmi ceux testés s'élève à 13% hors carrefour contre 8% en carrefour.

▪ Comment ?

- 9 accidents corporels avec alcool sur 10 (92%) impliquent une voiture.
- 2 accidents corporels avec alcool sur 5 (44%) sont de type seul en cause (tous usagers confondus). A contrario, pour 3 accidents corporels avec alcool sur 5 (56%) au moins un autre usager est impliqué.
- Dans 1 accident corporel de type seul en cause sur 4 (27%) le conducteur est sous influence d'alcool. Ce taux est de 8% pour les accidents corporels entre deux usagers.
- Certaines manœuvres dangereuses liées aux accidents ont des taux de conducteurs positifs particulièrement élevés : les pertes de contrôles du véhicule (30%), une place non réglementaire sur la chaussée (24%), le franchissement d'une ligne blanche continue (21%), le franchissement d'un feu rouge (15%) et un dépassement fautif (15%).

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les chiffres repris dans ce document reposent sur les tests d'haleine effectués par la police auprès des conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel. Ils n'ont aucun lien avec les contrôles d'alcoolémie organisés par la police le long des routes (hors contexte d'accident). Cette précision est importante sachant qu'en Wallonie le pourcentage d'automobilistes sous influence est sensiblement plus élevé dans le cadre d'un accident corporel (11% sur la période 2018-2022) qu'en-dehors (1,9% en 2021¹).

Notons également que **l'alcoolémie n'est pas connue pour tous les conducteurs impliqués dans un accident corporel.** En 2022, l'information est manquante pour 21% des conducteurs et piétons accidentés. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : décès du conducteur, impossibilité pour le conducteur de souffler dans l'éthylomètre en raison de ses blessures, absence des résultats d'une éventuelle prise de sang dans la base de données... Cela signifie donc que le nombre réel d'accidents impliquant un conducteur sous influence d'alcool (et de victimes) est supérieur à celui repris dans ce document.

En 2020 et 2021, les mesures gouvernementales prises pour circonscrire l'épidémie de Covid-19, et en particulier la fermeture des établissements Horeca et des lieux de sortie festive (ex : discothèques, grands festivals) ainsi que la mise en place d'un couvre-feu **ont réduit le trafic et les « occasions »**, pour les citoyens, **de reprendre la route après avoir consommé de l'alcool.** Ceci a donc un fort impact sur le bilan 2018-2022.

Les résultats présentés, sauf mention contraire, se basent sur une période de 5 ans (2018-2022). Travailler sur une telle période permet de neutraliser certaines variations annuelles telles que, par exemple, des conditions météorologiques atypiques. Si les accidents survenus en 2022 ont des caractéristiques spécifiques, celles-ci sont mises en évidence.

Afin d'alléger la lecture du document, l'expression « **conducteur(s) ou piéton(s) sous influence d'alcool** » est abrégée en **CSI-A**.

¹ Boets, S., Wardenier, N., De Vos, N. et Bouwen, L. (2023). Mesure nationale de comportement « Conduite sous l'influence de l'alcool » 2021 - L'alcool au volant en Belgique, Bruxelles : Institut Vias



CHIFFRES-CLÉS ET ÉVOLUTION

QUELLE EST LA SITUATION EN WALLONIE ?

Accidents avec au moins un conducteur sous influence d'alcool et victimes associées

Les accidents impliquant un conducteur ou piéton sous influence d'alcool (CSI-A) représentent une part non-négligeable de l'accidentalité wallonne puisqu'ils comptent pour 15% de l'ensemble des accidents corporels. Cette proportion évolue peu au fil des ans. Chaque année (période 2018-2022), environ 1 500 accidents corporels impliquant au moins un CSI-A sont enregistrés sur les routes wallonnes. Ces accidents entraînent officiellement moins d'une vingtaine de décès, une centaine de blessés graves et près de 2 000 blessés légers (Tableau 1). Ces chiffres sont toutefois sous-estimés en raison du grand nombre d'usagers non testés dans les accidents. Aussi, il est probable que le bilan réel soit plus proche de 60 tués par an dans les accidents causés par l'alcool².

Tableau 1 : Chiffres-clés des accidents corporels impliquant un conducteur ou un piéton reconnu comme étant sous influence d'alcool (Wallonie, 2018-2022)

	Décédés 30 jours *	Blessés graves*	Blessés légers	Total Victimes*	Accidents corporels avec au moins un CSI-A	Part des accidents corporels avec au moins un CSI-A
2018	19	82	2 088	2 189	1 596	14,6%
2019	22	122	2 234	2 378	1 740	16,2%
2020	13	75	1 379	1 467	1 110	13,3%
2021	5	82	1 706	1 793	1 392	14,1%
2022	25	122	2 055	2 202	1 663	16,5%
2018-2022	84	483	9 462	10 029	7 501	15,0%

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

Parmi les victimes : 50% sont les conducteurs alcoolisés eux-mêmes, 23% d'autres conducteurs (ou piétons) et 27% des passagers/autres. (Wallonie, 2018-2022).

L'année 2022 présente un bilan particulièrement inquiétant concernant la conduite sous influence d'alcool avec 16,5% des accidents corporels avec au moins un CSI-A. Les indicateurs sont tous à la hausse par rapport à 2021 avec 5 fois plus de tués (25 contre 5), +49% de blessés graves, +20% de blessés légers et d'accidents corporels avec alcool.

Conducteurs (et piétons) sous influence

Sur la période 2018-2022 en Wallonie, 73% des conducteurs (et piétons) impliqués dans un accident corporel ont été soumis à un test d'haleine. Parmi ceux testés, 11% conduisaient effectivement en étant sous influence d'alcool (Tableau 2).

Tableau 2 : Part des conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2018-2022)

	Part des conducteurs ou piétons testés parmi les impliqués	Part des conducteurs ou piétons sous influence d'alcool parmi les testés*
2018	67%	12%
2019	67%	14%
2020	76%	10%
2021	80%	10%
2022	79%	12%
2018-2022	73%	11%

* Ce taux exclut tous les conducteurs ou piétons non testés et notamment ceux tués ou gravement blessés

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

L'année 2022 enregistre une part stable des conducteurs ou piétons testés alors qu'ils étaient impliqués dans un accident corporel pour atteindre 79% (par rapport à 80% en 2021) alors que ce taux était de l'ordre de 66% entre 2015 et 2019. Le taux de conducteurs ou piétons positifs à l'alcool parmi ceux testés est de 12% en 2022 (Tableau 2, Figure 1).

² En se basant sur l'estimation de 25% des tués sont liés à l'alcool et la moyenne du nombre de décédés 30 jours sur la période 2018-2022



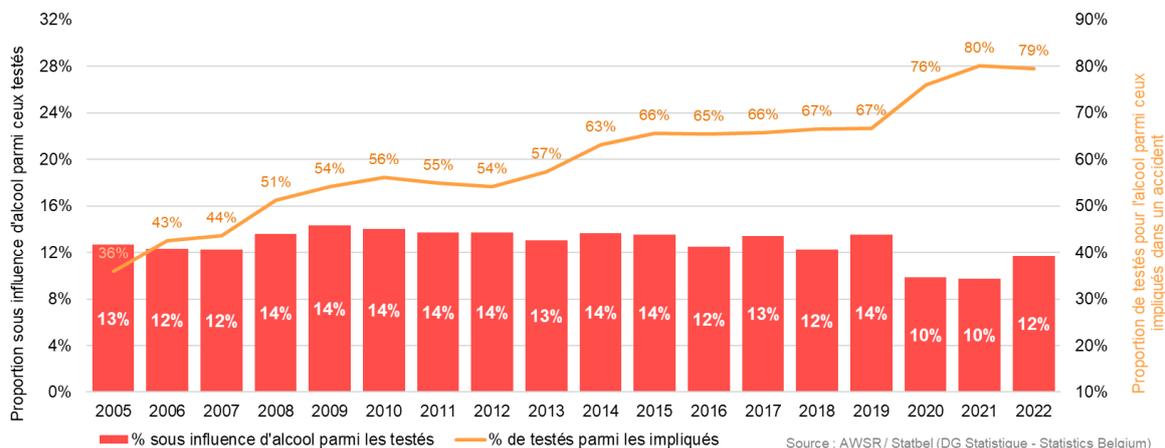


Figure 1 : Évolution des proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2005-2022)

Sur la période 2018-2022, 27% des conducteurs et piétons impliqués dans un accident n'étaient pas testés pour l'alcoolémie. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : décès du conducteur, impossibilité pour le conducteur de souffler dans l'éthylomètre en raison de ses blessures, absence des résultats d'une éventuelle prise de sang dans la base de données... Ainsi, seuls 13% des conducteurs (et piétons) décédés ont été testés, 49% de ceux gravement blessés et 76% de ceux légèrement blessés et 74% chez ceux indemnes. Par conséquent, le nombre réel d'accidents impliquant un conducteur sous influence d'alcool (et de victimes) est supérieur à celui repris dans ce document (Figure 2).

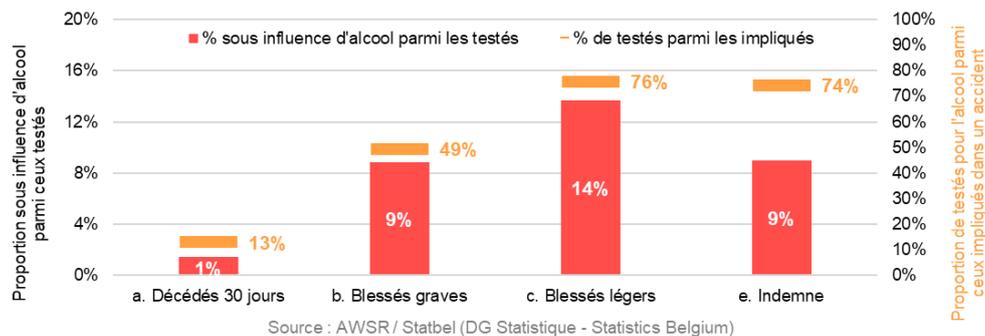
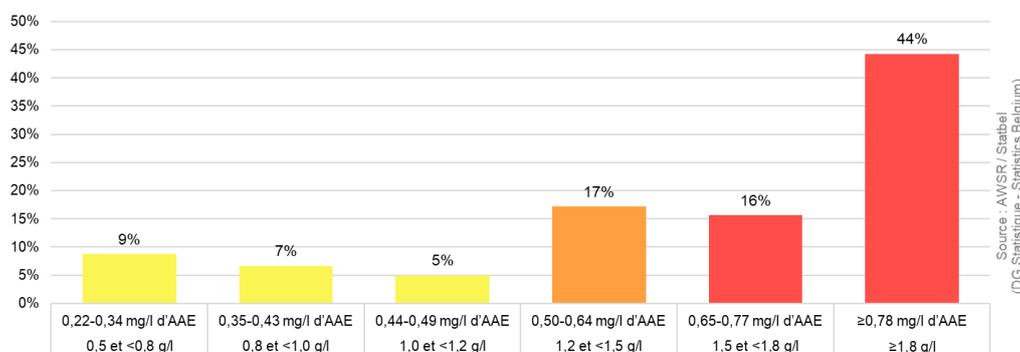


Figure 2 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon la sévérité de leurs blessures, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2018-2022)

Alcoolémie des conducteurs (et piétons) sous influence (lorsqu'elle est connue)

La Figure 3 illustre la répartition des conducteurs (et piétons) – hors conducteurs de véhicules lourds - positifs selon leur alcoolémie enregistrée par la police (exprimée en mg/l d'AAE³ et g/l, lorsque celle-ci est connue) en Wallonie sur la période 2018-2022. Les bornes utilisées dans le graphique correspondent aux différents paliers de sanctions liés au taux d'imprégnation alcoolique. Ainsi, un conducteur sur 10 (9%) n'est que légèrement au-dessus de la limite légale (entre 0,22 et 0,34 mg/l d'AAE, soit entre 0,5 et 0,8 g/l). La majorité des conducteurs testés positifs sont fortement alcoolisés. 77% ont un taux supérieur ou égal à 1,2 g/l et plus de 2 conducteurs impliqués dans un accident et testés positif sur 5 (44%) avait un taux supérieur ou égal à 1,8 g/l.



En jaune il s'agit de sanctions faisant l'objet d'une perception immédiate (amende). En orange et rouge, le conducteur est renvoyé devant le tribunal de police. En rouge, le conducteur fait l'objet d'un retrait immédiat de son permis de conduire

Figure 3 : Répartition des conducteurs (et piétons) positifs selon leur alcoolémie (exprimée en mg/l d'AAE et g/l, lorsque celle-ci est connue) et les paliers de sanctions associés (Wallonie, 2018-2022)

³ mg d'alcool par litre d'air alvéolaire expiré ou gramme d'alcool par litre de sang



QUELLE EST LA SITUATION EN BELGIQUE (RÉGIONS ET PROVINCES) ?

Si globalement la part des conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel et testés pour l'alcool est similaire dans le Royaume (74% en Belgique, 75% en Flandre, 73% en Wallonie et 72% à Bruxelles-Capitale), le taux de conducteurs ou piétons avec une alcoolémie positive parmi les testés est près de deux fois plus élevé en Wallonie que dans les autres régions (11% versus 6% en Flandre et 5% à Bruxelles-Capitale) (Figure 4). Parmi l'ensemble des conducteurs (et piétons) impliqués dans un accident corporel et testés pour l'alcool en Belgique, 63% le sont en Flandre, 26% en Wallonie et 11% à Bruxelles-Capitale. Cependant la répartition des conducteurs testés et identifiés comme positifs à l'alcool diffère avec 52% en Flandre, 40% en Wallonie et 7% à Bruxelles-Capitale (2018-2022).

L'analyse par province montre que celles de Luxembourg, Namur et Hainaut ont les taux de conducteurs ou piétons positifs parmi ceux testés les plus élevés (12-13%) (Figure 4).

En 2022, la part de conducteurs testés est beaucoup plus importante que les années précédentes. 82% des conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel ont été testés en Belgique (83% en Flandre et à Bruxelles-Capitale et 79% en Wallonie). Le taux de conducteurs ou piétons positifs à l'alcool parmi ceux testés en Belgique est de 7% (12% en Wallonie, 6% en Flandre et 4% à Bruxelles-Capitale).

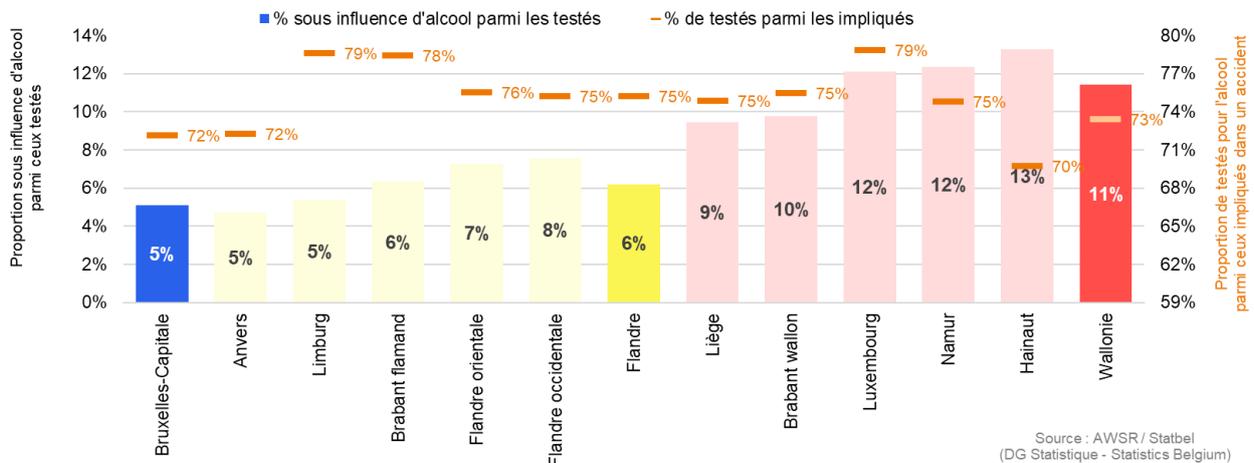


Figure 4 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2018-2022)

CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ACCIDENTÉS

LES CONDUCTEURS SOUS INFLUENCE D'ALCOOL SONT-ILS PRINCIPALEMENT DES JEUNES HOMMES ?

Les hommes impliqués dans un accident corporel sont plus testés que les femmes (77% contre 73%) pour l'alcoolémie. Ils sont deux fois plus nombreux (en proportion) que les femmes à être effectivement sous influence d'alcool (14% contre 6%) (Figure 5). 82% des conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés sont des hommes (Wallonie, 2018-2022).

Une analyse par tranches d'âge montre que le taux de conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés est particulièrement élevé pour les 18-24 ans (12%) et les 25-44 ans (14%). Ce taux pour les hommes est de 15% pour les 18-24 ans et de 17% pour les 25-44 ans (Figure 5).

La répartition des conducteurs (et piétons) sous influence d'alcool selon leur âge montre que 53% ont entre 25 et 44 ans (26% entre 45 et 64 ans, 17% entre 18 et 24 ans). En combinant cette information avec le genre, on découvre que 43% des conducteurs sous influence dans les accidents sont des hommes de 25-44 ans (21% des hommes de 45-64 ans, et 14% des hommes de 18-24 ans).



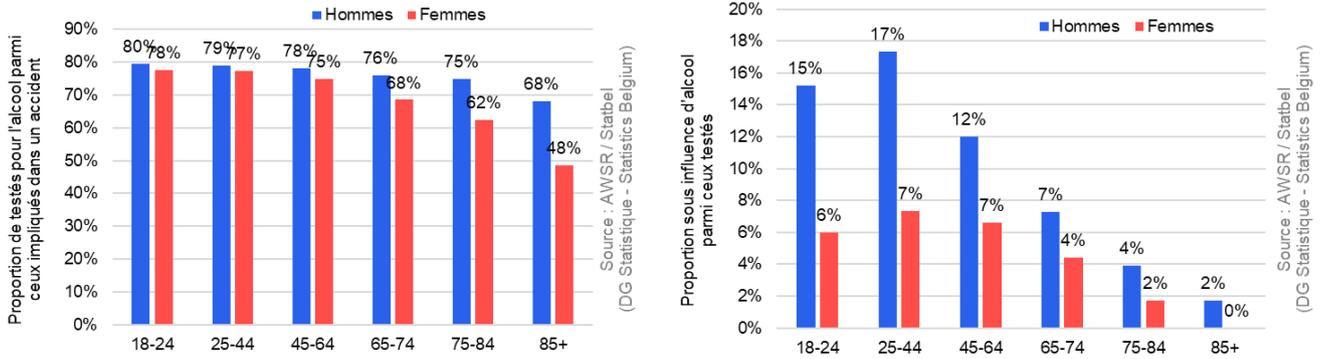
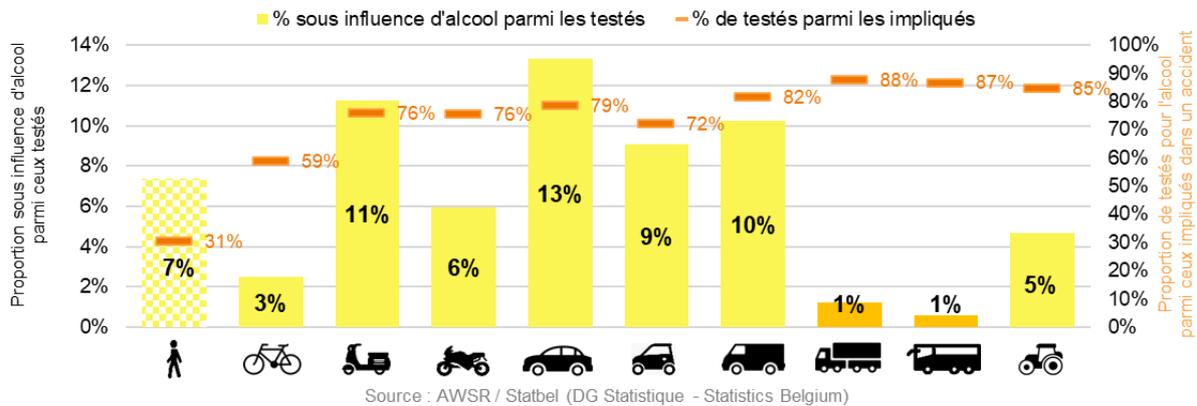


Figure 5 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés (graphe à gauche) et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool (graphe à droite), selon leur âge et sexe, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2018-2022)

QUI CONDUIT LE PLUS EN ÉTANT SOUS INFLUENCE D'ALCOOL ?

La proportion de conducteurs sous influence d'alcool est calculée par rapport à la limite légale qui est fonction du statut professionnel ou non du conducteur. La limite légale de consommation d'alcool au volant est de 0,22 mg/litre d'air alvéolaire expiré (test d'haleine) ou 0,5 g/litre de sang (prise de sang). Pour les conducteurs professionnels (camion, autocar/bus et taxi), la limite légale est de 0,09 mg/litre d'air alvéolaire expiré (test d'haleine) ou 0,2 g/litre de sang (prise de sang). Pour les piétons, le code de la route ne prévoit aucune limite légale mais interdit d'être en état d'ivresse sur la voie publique. Le taux de 7% de piétons sous influence (parmi ceux testés) est établi sur base du seuil de 0,22 mg/litre d'air alvéolaire expiré (test d'haleine) ou 0,5 g/litre de sang (prise de sang).

85% des conducteurs et piétons reconnus comme étant sous influence d'alcool sont des automobilistes. 79% des conducteurs de voiture impliqués dans un accident corporel ont été testés pour leur alcoolémie et, parmi eux, 13% étaient sous influence d'alcool. Nous noterons que les taux de conducteurs positifs les plus élevés (enregistrés parmi ceux testés) se retrouvent parmi les conducteurs de de voiture (13%), de cyclomoteurs (11%), de camionnettes (10%) et de voiturettes (9%). Pour les conducteurs de véhicules lourds (camions et bus/cars), le faible taux de conducteurs positifs (1%) peut notamment s'expliquer par une législation beaucoup plus sévère à l'égard des infractionnistes (Figure 6).



Source : AWSR / Stabel (DG Statistique - Statistics Belgium)

Pour les conducteurs professionnels (camion, autocar/bus et taxi), la limite légale est de 0,2 g/litre de sang.

Pour les piétons, le code de la route ne prévoit aucune limite légale mais interdit d'être en état d'ivresse. Le seuil de 0,5 g/litre de sang a été retenu pour ce graphe

Figure 6 : Proportion de conducteurs et piétons testés et déclarés positifs pour la conduite sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2018-2022)

Les taux de conducteurs (ou piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés alors qu'ils étaient impliqués dans un accident corporel passent, de 2019 à 2022, de 15% à 14% pour les conducteurs de voiture (11% en 2021), de 13% à 11% pour les conducteurs de camionnette (9% en 2021) et de 10% à 8% pour les piétons (6% en 2021). Nous noterons qu'en 2022, 9% des conducteurs de tracteurs agricoles étaient positifs à l'alcool parmi ceux testés contre 2% en 2019.



CARACTÉRISTIQUES DES ACCIDENTS

QUAND SE PRODUISENT LES ACCIDENTS IMPLIQUANT UN CONDUCTEUR SOUS INFLUENCE D'ALCOOL ?

Période de la semaine, jour et heure

La distribution des conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon le moment de la semaine révèle plusieurs tendances fortes : si le taux de conducteurs positifs à l'alcool est 3 fois plus élevé le weekend qu'en semaine (21% contre 8%), il est 5 fois plus élevé la nuit qu'en journée (39% contre 7%). Étonnamment, le taux de conducteurs testés par la Police pour l'alcoolémie, parmi ceux impliqués dans un accident corporel, est plus faible la nuit que le jour (68% versus 74%). Pour les conducteurs indemnes, l'écart de conducteurs testés entre le jour et la nuit est encore plus marqué avec 77% de jour contre 57% la nuit.

42% des accidents corporels avec au moins un conducteur sous influence d'alcool sont enregistrés la nuit et 29% pour les seules nuits de weekend. 35% de ces accidents surviennent les journées de semaine et 23% les journées de weekend.

La répartition plus détaillée montre que les nuits de weekend enregistrent le taux de conducteurs (et piétons) sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel et testés le plus élevé avec un peu moins de 1 conducteur sur 2 (44%). Ce taux est de 1 conducteur (et piéton) sur 3 (32%) les nuits de semaine, 1 conducteur (et piéton) sur 8 (13%) les journées de weekend et 1 conducteur (et piéton) sur 16 (6%) pour les journées de semaine (Figure 7).

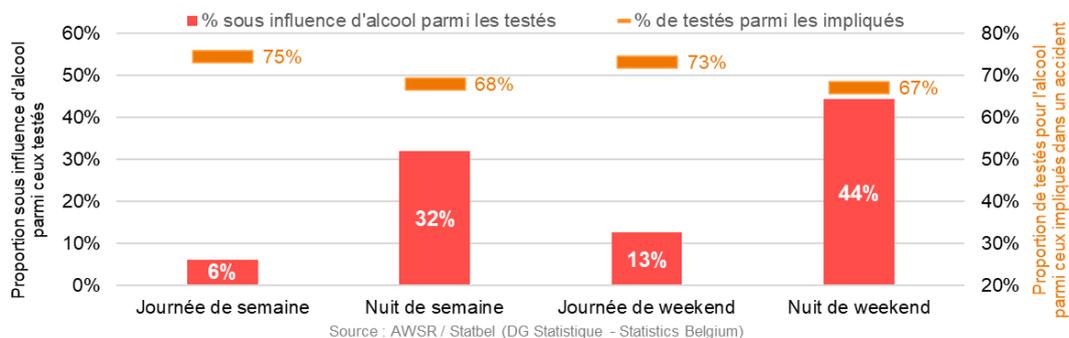


Figure 7 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon le moment de la semaine, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2018-2022)

En 2022, la proportion de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool est quasi stable en journée par rapport à la tendance observée depuis 2005. La nuit, la situation observée en 2022 révèle un effet plateau la semaine par rapport à 2021 et en légère reprise le weekend. Aussi, la fin des restrictions liées à la situation sanitaire Covid qui ont réduit les opportunités de consommer de l'alcool (fermeture des établissements Horeca ou festifs et couvre-feu) n'ont pas conduit, comme nous aurions pu le craindre, à un retour « explosif » à la situation pré-covid. Le suivi dans le temps de cet indicateur nous permettra de définir si ce changement constaté est structurel ou conjoncturel (Figure 8).

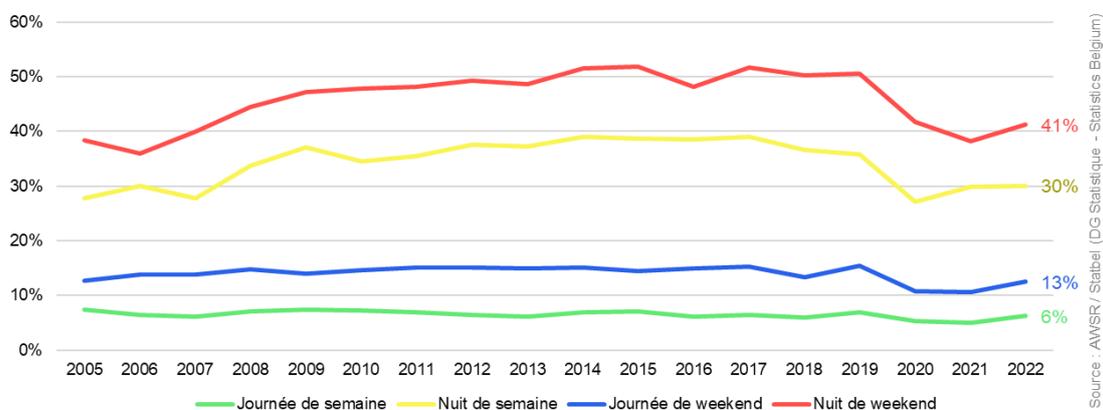


Figure 8 : Évolution du taux de conducteurs (et piétons) reconnus sous influence d'alcool, selon le moment de la semaine, parmi ceux impliqués dans un accident corporel et testés (Wallonie, 2005-2022)

La Figure 9 permet d'affiner la distribution des accidents corporels impliquant au moins un conducteur sous influence d'alcool en fonction du jour de la semaine et de l'horaire par rapport aux accidents sans alcool. Il apparaît ainsi distinctement que 3 accidents corporels avec alcool sur 5 (59%) sont enregistrés entre le vendredi 16h et le lundi matin (5h59). À l'opposé pour les accidents « sans alcool », cette même période ne concentre que 1 accident



sur 4 (27%) de l'ensemble des accidents corporels. Nous noterons qu'en semaine (hors vendredi), le premier pic des accidents avec alcool est quasi systématiquement entre 17h et 19h suivi par un autre vers 22h-23h. La Figure 9 est également une sorte de reflet des habitudes de consommation d'alcool dans la société. On retrouve ainsi le caractère festif des jeudis soir chers aux milieux estudiantins mais pas exclusivement et les soirées des vendredis et samedis.

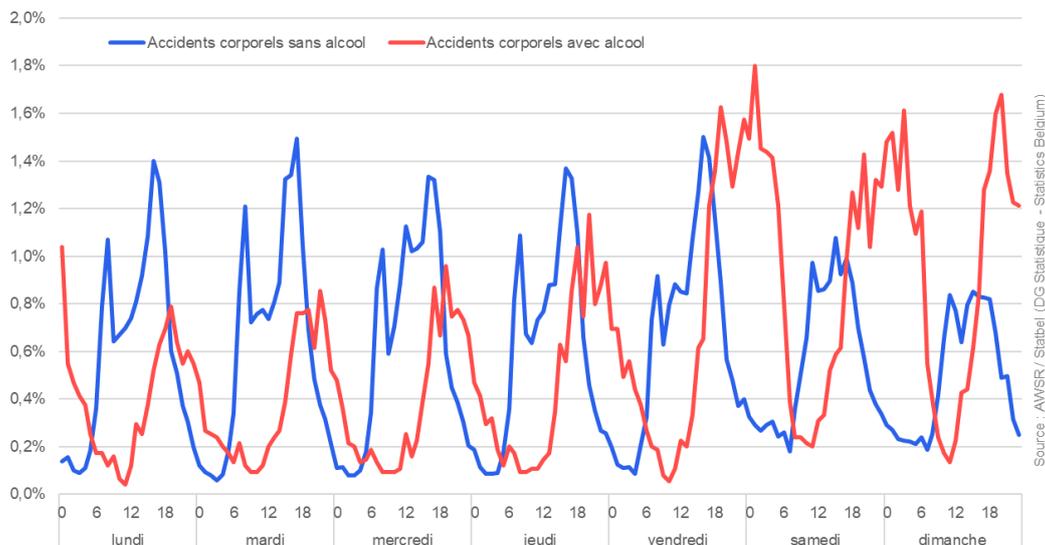


Figure 9 : Distribution des accidents corporels selon l'implication ou non d'au moins un conducteur sous influence d'alcool en fonction du jour de la semaine et de l'horaire (Wallonie, 2018-2022)

Jours fériés

La Figure 10 montre la part des accidents avec alcool parmi l'ensemble des accidents corporels et ce pour chaque jour d'une année sur une période de 10 ans (2013-2022). Il ressort que les jours fériés⁴ se démarquent très nettement des autres moments de l'année et enregistrent les proportions d'accidents avec au moins conducteur sous influence d'alcool les plus élevées. Les 6 dates pour lesquelles la part des accidents avec alcool est la plus forte sont donc systématiquement des jours fériés. Il s'agit du 1^{er} janvier (35%), du 1^{er} et 11 novembre (27-28%), du 21 juillet et 15 août (24%) et enfin du 1^{er} mai (23%). Nous constatons que le 25 décembre est quasi au même niveau que les autres jours fériés (22%) alors que précédemment ce jour férié était moins marqué. Aussi, l'hypothèse initialement avancée pour expliquer cette tendance tendrait à être caduque. En effet, celle-ci se basait sur le caractère plus familial de cette fête la rendant hypothétiquement moins propice à une consommation excessive d'alcool ou aurait pu être un incitant à la mise en place de stratégies pour réduire les comportements à risque (choix d'un BOB, réduire sa consommation, rester dormir sur place...). A titre de comparaison, le dimanche la part des accidents avec alcool représente 25% de l'ensemble des accidents corporels et 22% le samedi (2013-2022).

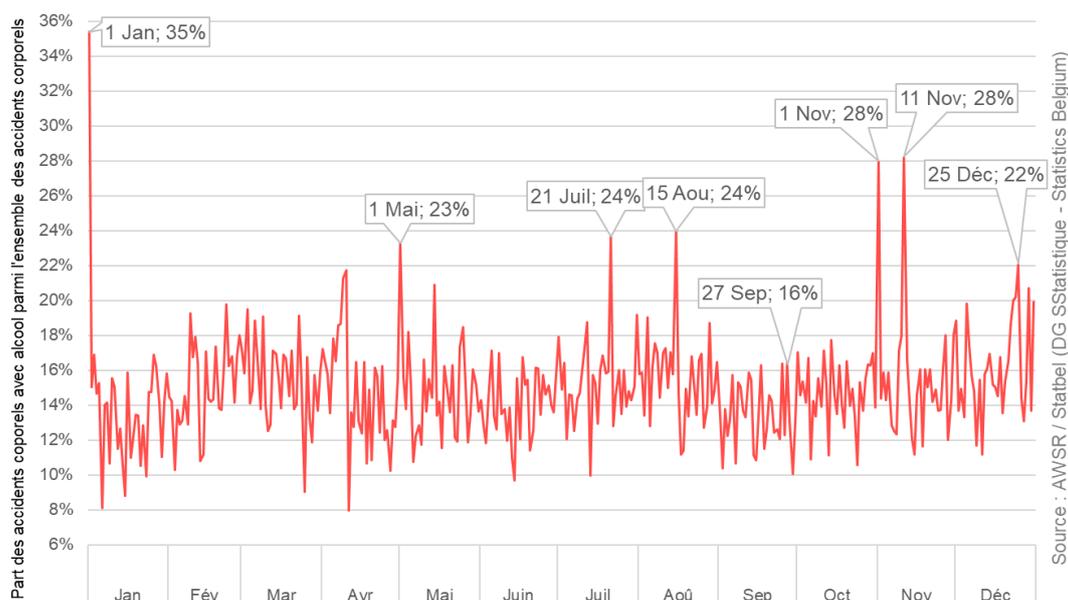


Figure 10 : Proportion des accidents corporels avec alcool par rapport à l'ensemble des accidents selon la date (Wallonie, 2013-2022)

⁴ Ceux dont le jour calendaire est fixe d'une année à l'autre, sont donc exclues les jours associés à Pâques, Ascension et Pentecôte



OÙ SE PRODUISENT LES ACCIDENTS IMPLIQUANT UN CONDUCTEUR SOUS INFLUENCE D'ALCOOL ?⁵

Localisation

Le taux de conducteurs testés et reconnus positifs parmi ceux impliqués dans un accident varie très peu selon le régime de vitesse ou le type de route. Sur autoroute, le taux de conducteurs testés et reconnus positifs parmi ceux impliqués dans un accident est de 10% contre 11 à 12% sur le reste du réseau routier (Figure 11). Peut-être les conducteurs ayant de plus courts trajets font-ils un peu moins attention (« j'ai bu mais j'habite à côté ») ou les conducteurs sous influence évitent-ils certains grands axes comme les autoroutes pour déjouer certains contrôles routiers.

Seul le taux de conducteurs impliqués dans un accident et testés pour l'alcoolémie varie selon le régime de vitesse ou le type de route. Ainsi, les conducteurs impliqués dans un accident sont plus souvent testés sur autoroute que sur le reste du réseau. Cela pourrait être mis en parallèle avec le type d'usagers impliqués et la gravité de leurs blessures. En effet, comme nous l'avons vu précédemment les usagers vulnérables (piétons et cyclistes) sont moins testés que les autres or ils sont majoritairement impliqués dans des accidents en agglomération et sont également plus gravement blessés que les occupants des véhicules motorisés.

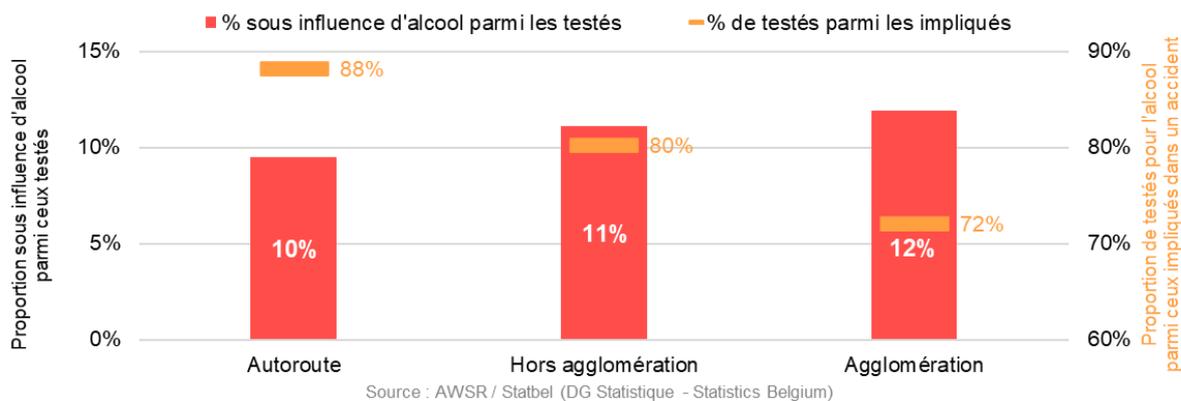


Figure 11 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon la localisation, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2018-2022)

En carrefour ou en section

Les conducteurs (ou piétons) sous influence d'alcool ont plus fréquemment un accident en section courante que ceux non alcoolisés (81% versus 71%). Cela s'explique par une plus grande part d'accidents seuls en cause en section courante et en rond-point chez les conducteurs sous influence.

Le taux de conducteurs testés et reconnus positifs parmi ceux impliqués dans un accident est de 8% chez ceux impliqués dans un accident en carrefour et 13% chez ceux dont l'accident a eu lieu en rond-point ou en section courante (Figure 12).

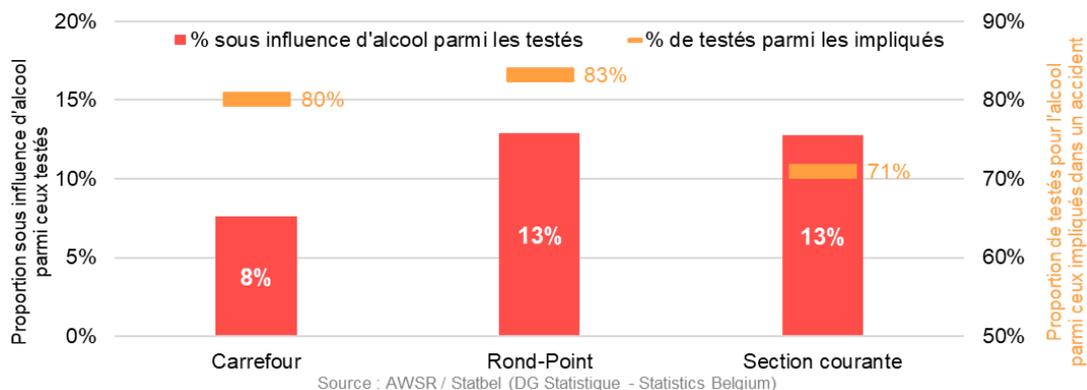


Figure 12 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon l'infrastructure, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2018-2022)

⁵ Aucune des sous-sections n'aborde l'évolution dans le temps car aucune évolution notable ne s'observe.



COMMENT SE DÉROULENT LES ACCIDENTS IMPLIQUANT UN CONDUCTEUR SOUS INFLUENCE D'ALCOOL ?

Type de collision et d'opposants

Le Tableau 3 permet de connaître les types de collision les plus fréquents parmi l'ensemble des accidents corporels avec au moins un des conducteurs (ou piétons) sous influence d'alcool en fonction des usagers impliqués lors de la première collision. Il ressort que :

- 9 accidents corporels avec alcool sur 10 (92%) impliquent une voiture (ligne et colonne encadrées).
- Plus de 2 accidents corporels avec alcool sur 5 (44%) sont de type seul en cause (tous types d'usagers confondus).
- 2 accidents corporels avec alcool sur 5 (38%) sont de type voiture seule en cause.
- 2 accidents corporels avec alcool sur 5 (37%) sont de type voiture contre une voiture.
- 1 accident corporel avec alcool sur 15 (7%) implique une camionnette.
- 1 accident corporel avec alcool sur 50 (2%) implique un camion.

Tableau 3 : Distribution des accidents corporels avec au moins un conducteur testés positif à la conduite sous influence d'alcool en fonction des usagers impliqués dans la première collision (Wallonie, 2018-2022)

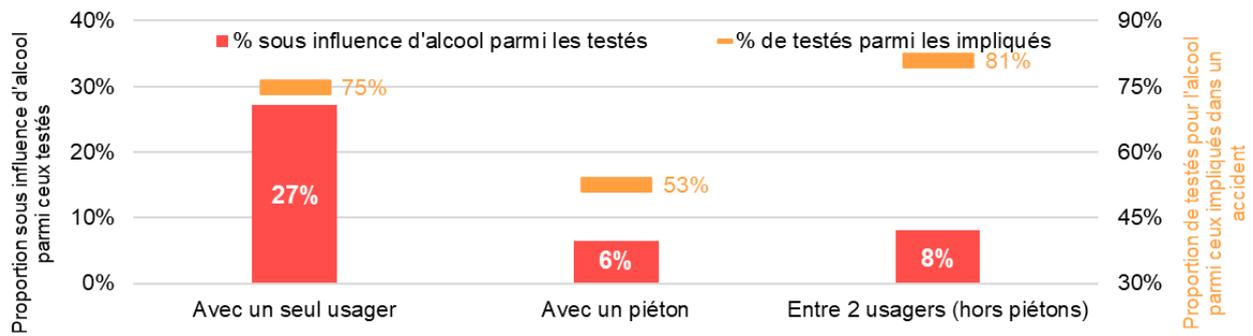
Wallonie, 2018-2022		Opposant dans la première collision										
	*	*										
	<1%	<1%	0%									
	2%	<1%	<1%	<1%								
	2%	<1%	0%	<1%	<1%							
	38%	5%	1%	2%	2%	37%						
	2%	0%	<1%	<1%	<1%	4%	<1%					
	<1%	<1%	<1%	0%	<1%	2%	<1%	<1%				
	<1%	<1%	<1%	<1%	0%	<1%	<1%	0%	0%			
	<1%	<1%	0%	0%	0%	<1%	<1%	0%	0%	0%		
	<1%	<1%	0%	<1%	0%	<1%	<1%	0%	0%	0%	0%	0%

Total des accidents = 100%

* Les piétons se blessant seuls ou contre un autre piéton ne sont pas considérés comme des accidents de la route et sont exclus des statistiques officielles.

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

La Figure 13 illustre la proportion de conducteurs (ou piétons) testés et identifiés comme étant sous influence d'alcool selon le type de collision. Ainsi, 1 accident corporel de type seul en cause sur 4 (27%) implique un conducteur sous influence d'alcool. Ce taux est de 6% pour les accidents corporels avec un piéton et de 8% pour ceux entre deux usagers (hors piétons).



Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

Figure 13 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon le type de collision, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2018-2022)



Opposants dans les accidents avec alcool

La Figure 14 fournit la proportion de conducteurs (ou piétons) testés positifs pour la conduite sous influence d'alcool selon le type d'opposant impliqué (indépendamment du taux d'alcoolémie de ce dernier). Ainsi, lorsqu'il n'y a pas d'opposant 27% des conducteurs sont sous influence d'alcool, 10% des conducteurs qui ont eu pour opposant une voiture étaient sous influence d'alcool, 9% de ceux entrant en collision contre un bus ou car, 7% contre un camion ou une camionnette... Nous constatons que le taux de conducteurs positifs chez ceux ayant eu pour opposant un usager faible (piéton ou deux-roues) est assez faible (6% contre un piéton, 5% lorsqu'il s'agit d'une moto, 4% un cyclo et seulement 3% quand l'opposant est un cycliste), sans doute parce que les usagers faibles se déplacent principalement de jour, quand le taux de conducteurs positifs est lui-même plus bas.

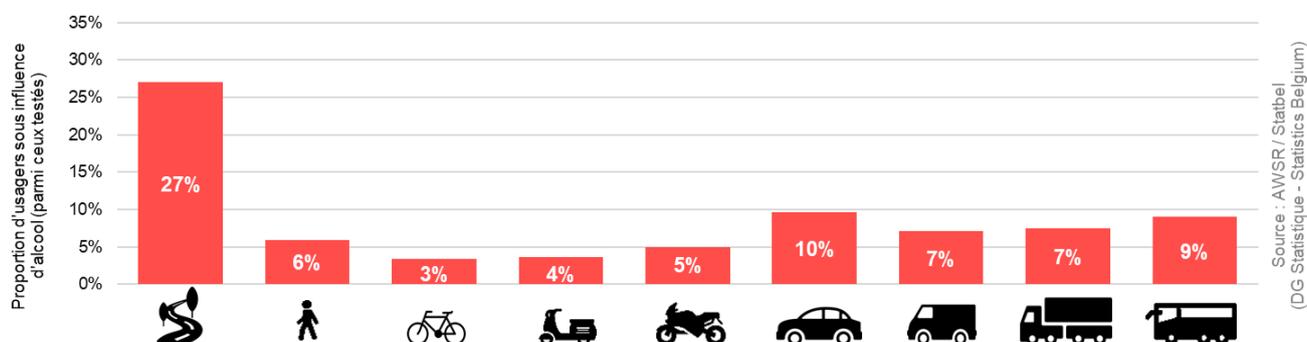


Figure 14 : Proportion de conducteurs (ou piétons) testés et déclarés positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon le type d'opposant (alcoolisé ou non), parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2018-2022)

Manœuvres dangereuses relevées par la police

Lors du constat des accidents corporels, la police enregistre les différentes manœuvres dangereuses qui pourraient expliquer la survenue de l'accident. Six d'entre elles ont des taux de conducteurs (ou piétons) positifs à l'alcool particulièrement élevés.

Parmi les conducteurs (ou piétons) impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2018-2022) et testés pour l'alcool, les conducteurs sous influence d'alcool représentaient :

- 30% de ceux ayant perdu le contrôle de leur véhicule,
- 24% de ceux ayant une place non réglementaire sur la chaussée,
- 21% de ceux ayant franchi une ligne blanche continue,
- 15% de ceux ayant franchi un feu rouge,
- 15% de ceux ayant effectué un dépassement fautif,
- 14% de ceux n'ayant pas respecté la distance entre deux usagers.

Éditeur responsable : Françoise Guillaume

Éditeur : Agence wallonne pour la Sécurité routière ASBL

Date de publication : Octobre 2023

Veuillez faire référence à ce document de la manière suivante :

Essentiel des accidents : Les accidents avec alcool en Wallonie - 2018-2022. AWSR, octobre 2023

